



2ème et 3ème phases du mouvement

Une fois les opérations de la 1ère phase du mouvement informatisé terminées, les services de la Dsden recensent les postes qui seront tous attribués à titre provisoire, pour un an (TP).

Le mouvement est alors «manuel». Il n’y a pas de nouvelle saisie de voeux.

1ères affectations le 30 JUIN Juin 2021

Les affectations sont prononcées :

- au regard des voeux exprimés à la phase informatisée
- et une fiche d’extension de voeux est à renvoyer également à la Dsden
- mais aussi et surtout en fonction des postes alors vacants au moment de l’étude des voeux.

Les collègues sont encore classés selon le même barème.

Les Postes du Titre Provisoire, ce sont :

- les postes libérés par les collègues obtenant un exeat, un congé parental, un Congé longue durée, un départ en formation Cappei, un congé de formation, une délégation, un intérim de direction, les mi-temps annualisés ...
- les postes fractionnés restés vacants après le mini-mouvement des TRS ou qui se dégagent après coup (25, 50%.= décharges de direction ou temps partiel de collègues..)



POUR CELLES ET CEUX intéressés par des INTERIM de direction, cela est possible - Candidature AVANT le 9 JUIN

Tout est ICI :

<https://06.snuipp.fr/spip.php?article9390>

Et si je n'ai toujours rien début Juillet ?

Ces vœux serviront aussi de base au 3ème mouvement manuel, fin août et septembre.

Même fonctionnement que précédemment, mais certains postes se libèrent pendant l'été ou après la rentrée (ouvertures de classes par exemple).

Si jamais vous n'aviez pas d'affectation vous serez affecté-e comme « MAD » (Mis à Disposition) auprès d'une circonscription pour des remplacements (cela peut être au début aider le ou la directrice à la rentrée) en attendant qu'un poste se libère. Vous aurez une école de rattachement et aurez des Indemnités de déplacement si vous la quittez pour faire des remplacements (comme les Brigades).



Les nominations ne sont pas toujours « simples » : la quantité de postes libres se réduisant, l'adéquation avec les demandes de chaque participant est difficile à réaliser. C'est aussi le cas si la liste des vœux est trop restreinte.

Sachant que le secteur OUEST du département est très demandé (après Saint Laurent du Var jusqu'à la frontière varoise). Moins sollicités, le secteur Est du département (Menton, Beausoleil) et Nice.

Dans tous les cas, NE RESTEZ PAS ISOLE-E, si votre affectation est trop compliquée, contactez le SNUipp-FSU pour voir ensemble ce qu'il est possible de faire et les éventuels recours.



CONSEIL du SNUipp-FSU

Avec la fiche d'extension de vœux complétée, joignez un courrier explicatif pour préciser vos souhaits, d'éventuelles problématiques personnelles, familiales, médicales...

Cela doit permettre de mieux cibler vos attentes: communes recherchées, priorités géographiques, de cycles, difficultés spécifiques, etc

Là encore vous pourrez compter sur le SNUipp-FSU pour vous conseiller et vous renseigner au mieux !

**DOUBLES de votre fiche d'extension
+ courrier au SNUipp-FSU**